

Partageons ensemble la réflexion de notre territoire



Le territoire en quelques mots

- 7 communautés de communes
 - 80 000 habitants
- 1 449 km² de surface totale
 - 2 axes autoroutiers
 - 1 gare SNCF
- Une belle diversité paysagère
- Un espace agricole à préserver
 - Un fort potentiel touristique

Le mot du Vice-Président

Le Pays Vallée du Loir est impliqué dans la politique d'aménagement du territoire. Ce grand projet, du nom de SCOT (Schéma de Cohérence territoriale), est une véritable opportunité pour nous interroger sur les enjeux actuels et futurs de notre territoire.

Le Pays Vallée du Loir est vaste et riche de ses différences. Il est nécessaire d'œuvrer à son développement équilibré. L'accès aux services, le dynamisme économique, la mobilité, la préservation des ressources naturelles, le maintien d'un cadre de vie agréable, sont autant de défis à relever dans les décennies à venir pour que notre territoire garde son caractère rural et attractif.

Cette 1^{ère} lettre vous présente l'avancée de ce projet, sur lequel vous allez être invité(e)s à vous exprimer tout au long de l'année 2016.

Élaborer le SCOT d'ici à 2017, c'est aussi contribuer à ce que demain, notre territoire soit agréable à vivre, autant et même plus qu'aujourd'hui.

François Boussard

Collaborer dans un espace commun

65 communes s'engagent pour un territoire durable

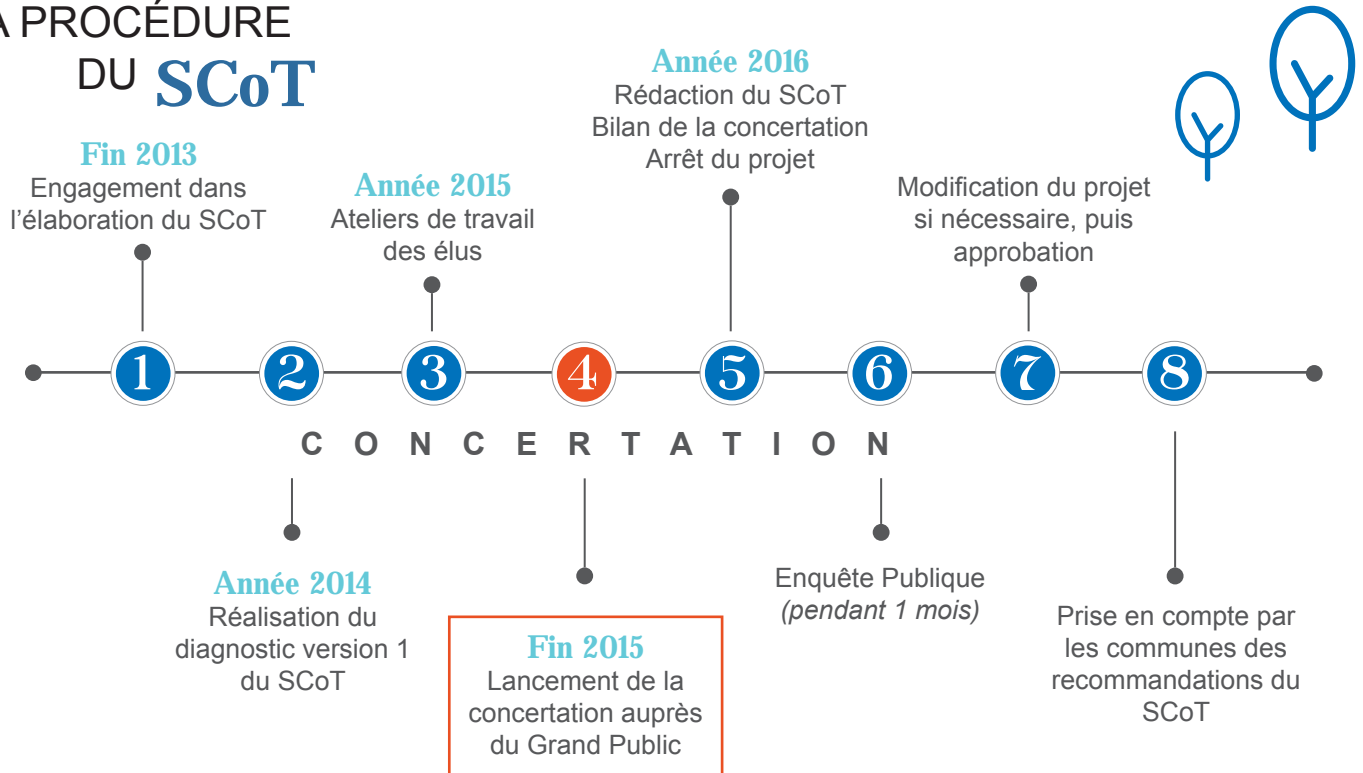


Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un **Schéma de Cohérence Territoriale** traduit une volonté politique collective pour répondre aux enjeux de développement durable. Son élaboration est un processus qui s'inscrit dans la durée. Il mobilise diverses forces vives : élus, habitants, acteurs privés et publics, en partenariat avec les techniciens du Pays et l'Agence Urbaine de la Région Angevine. Ce document définit un cadre commun de développement pour un territoire plus cohérent, durable et solidaire, sur une période de quinze à vingt ans. Il traite plus particulièrement d'économie, d'habitat, de mobilité, d'environnement, de cadre de vie... Cet outil deviendra le guide de référence pour orienter les différentes politiques publiques locales.

Cette procédure vous concerne car le Schéma de Cohérence Territoriale fera évoluer votre environnement au quotidien.

LA PROCÉDURE DU SCoT

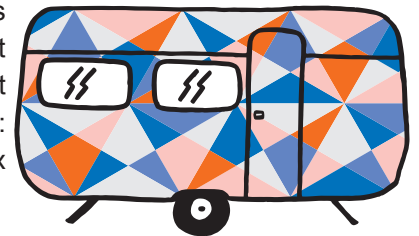


VOUS ÊTES CONCERNÉS,

participez à la concertation

Quelle concertation ?

A partir de la fin de l'année 2015, la caravane d'«Objectif SCoT» sillonnera le territoire du Pays Vallée du Loir. Vous serez accueillis dans un espace «bar-exposition», puis dans une caravane dédiée aux enregistrements papier ou sonores de vos impressions, souhaits, attentes ... Dans un deuxième temps, des réunions publiques seront programmées sur le territoire. Les plus jeunes participeront également à la concertation à travers divers projets artistiques. Afin de connaître les dates et lieux de rencontre et suivre l'ensemble de l'action «Objectif SCoT», consulter le site : www.objectifscot.fr. Pour rester informés, soyez vigilants auprès de vos boîtes aux lettres et de vos journaux locaux.



Dès à présent, vous pouvez vous rendre au siège de votre communauté de communes ou du Pays Vallée du Loir (à Vaas) pour consulter le diagnostic territorial et nous faire part de vos remarques.

A bientôt pour la prochaine lettre d'information !



Sophie RYCHLICKI
Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir
02 43 38 16 62 / sophie.rychlicki@pays-valleeduloir.fr



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Vallée
du
Loir
UN SECRET BIEN GARDE